



REGLEMENT



42^{ème} Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » les 2 et 3 Mai 2015

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	le 10/03/15
Ouverture des engagements	dès parution du règlement.
Clôture des engagements	le 20/04/15 à minuit.
Parution du road-book et distribution à l'office du tourisme de la Roque d'Anthéron	le 26/04/15
Dates et heures des reconnaissances	le 26/04/15 et le 01/05/15 de 09H00 à 18H00
Vérification des documents et des voitures	le 02/05/15 de 07H15 à 11H15
Heure de mise en place du parc de départ	le 02/05/15 à partir de 07H30.
Première réunion des commissaires sportifs	le 02/05/15 à 10H15
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ	le 02/05/15 à 12H30
Départ de la Roque d'Anthéron	le 02/05/15 à 13H30
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	le 02/05/15 à 17H48
Départ de la 2 ^{ème} étape	le 03/05/15 à 09H00
Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la deuxième étape	le 03/05/15 à 20H00
Arrivée à la Roque d'Anthéron	le 03/05/15 à 15H18
Vérifications finales au garage Pagès à la Roque	le 03/05/15
Publication des résultats du rallye	le 03/05/15, 30 mn après l'entrée en parc du dernier concurrent.
Remise des prix : La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée	le 03/05/15.

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE ET PERMANENCE DU RALLYE

Lieu: Salle des fêtes Marcel Pagnol à la Roque d'Anthéron.

Date et Horaires: du 02/05/15 : 7H15 au 03/05/15 : 18H15.

ARTICLE 1P - ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif, les 2 et 3 Mai 2015, un rallye automobile régional dénommé 42^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R28 en date du 15/01/2015, et du Comité Régional du Sport Automobile numéro 16 du 06/01/2015.

COMITE D'ORGANISATION

Présidente : VINCENSINI Marie Odile

Membres : MARTIN Christophe - EYDOUX Laurent

Secrétaire : TAPIAU Andrée

LAUNAY Claude - GUYON Sylvie

Trésorière : ROUSTAN Monique

COPPOLA Gilles - PEYRONNEL Eric – RITZZO Frédéric

Avec le concours de l'Ecurie Aurélienne de Lambesc, les Mairies de la Roque d'Anthéron, de Lambesc et de Charleval.

Secrétariat et permanence du rallye :

A.S.A.R.D.

Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Tel: 04.42.50.44.36 - Fax : 04.13.33.84.17

asard13@orange.fr - Site : www.asard.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Marie-odile VINCENSINI

ARTICLE 1.1P - OFFICIELS

Commissaires sportifs :	Président:	Mr ARGELES Aimé	5043
	Collège:	Mr POCHON Jean-Paul	1793
		Mme GHIGO Denyse	1968
Directeur de course :		Mr GHIGO Gérard	1967
Directeurs de course adjoints :		Mr EYDOUX André	7205
		Mr POUQUINE Georges	20225
		Melle ARGELES Sophie	17864
Adjoint à la direction de course chargé du BBR :		Mr SCHMIT Clair	9199
Médecin Chef :		Mr BARRA Jean-Louis	
Commissaires techniques :	Responsable	Mr FRANCOU Bertrand	4010
		Mr BORDERON Loys	183288
		Mr CANEL Jean-Louis	50539
		Mr CORBET Robert	6850
		Mr FORESTELLO Jean-Pierre	11620
		Mr TURPIN Dominique	119028
Chargés des relations avec les concurrents :		Mme SCHMIT Sylvie	36488
		Mme CHAPIN Jeannie	8999
Chargé des commissaires		Mme GUYON Sylvie	153064
		Mr LAUNAY Claude	1357
Chargé des relations avec la presse :		Mme GUYON Sylvie	153064

ARTICLE 1.2P - ELIGIBILITE

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France des Rallyes 2015 coefficient 2, le Challenge du Comité Provence Alpes Côte d'Azur et le Challenge du Comité Provence Alpes Côte d'Azur « Jeune Espoir Rallye ».

ARTICLE 1.3P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le samedi 02/05/15 de 07H15 à 11H00 à la salle des fêtes Marcel Pagnol à la Roque d'Anthéron.

Les vérifications techniques auront lieu le 02/05/15 de 07H30 à 11H15 face à la Mairie de la Roque d'Anthéron.

Les vérifications finales seront effectuées au garage Pagès à la Roque d'Anthéron.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1P - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 42^{ème} Rallye Régional « Ronde de la Durance » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 20 avril 2015 minuit au plus tard.

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 330 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 660 €
- pour les équipages licenciés à l'ASARD : 280 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P - VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1 – VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard de la FFSA.

ARTICLE 4.3P - ASSISTANCE

Toute assistance en dehors du parc d'assistance de Lambesc est interdite.

ARTICLE 4.6P – IDENTIFICATION DES VOITURES

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 5P - PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

ARTICLE 6.1P - DESCRIPTION

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » représente un parcours de 206 km 42. Il est divisé en deux étapes et cinq sections. Il comporte neuf épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont:

Epreuve 1-3 :	Lambesc-Charleval	5 km
Epreuve 2-4 :	La Roque-Lambesc	4 km
Epreuves 5-7 :	Charleval-Lambesc	5 km
Epreuves 6-8-9 :	Lambesc-La Roque	4 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

ARTICLE 6.2P - RECONNAISSANCES

6.2.1. - Le nombre de passages est limité à **3** au maximum, des contrôles seront effectués.

6.2.6P Les reconnaissances auront lieu le 26 avril et le 01 mai 2015 de 9 H 00 à 18 H 00.

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE

ARTICLE 7.5P - EPREUVES SPECIALES

7.5.1P Les temps seront pris au dixième de seconde avec photocellule à l'arrivée des spéciales.

ARTICLE 10P - PRIX

Les prix ne sont pas cumulables :

Partants	Classement par classe					
	1 à 3	4 à 10	11 à 15	16 à 20	21 à 30	plus de 30
au 1 ^{er}	130 €	260 €	260 €	260 €	280 €	300 €
au 2 ^{ème}		130 €	180 €	200 €	220 €	250 €
au 3 ^{ème}		100 €	130 €	150 €	160 €	170 €
au 4 ^{ème}			75 €	80 €	100 €	120 €
au 5 ^{ème}				50 €	80 €	105 €
au 6 ^{ème}					60 €	80 €

Première des Dames: 165 € si plus de 3 partantes.

De nombreuses coupes seront distribuées.

Note : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents.
Dans le cas de nouvelle égalité, le prix sera partagé entre les concurrents concernés.

Les chèques seront envoyés, sous huit jours, à l'adresse du premier pilote mentionné sur le bulletin d'engagement ; la remise des coupes se faisant sur le podium d'arrivée.

Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.

RONDE de la DURANCE 2015

ANNEXE ITINERAIRE

Samedi 2 Mai 2015

1^{ère} étape - 1^{ère} section

Contrôle	Km partiel	CH à CH	Km total	Temps imparti	1 ^{ère} voiture	Dernière voiture	Moy.	Itinéraire
CH 0	0,00		0,00	00:00	13:30	15:29		Parc fermé La Roque
CH 0A	14,82	14,82	14,82	00:20	13:50	15:49	44,46	Entrée Assistance Lambesc
CH 0B	0,00		14,82	00:10	14:00	15:59		Sortie Assistance Lambesc
CH 1	2,10	2,10	16,92	00:08	14:08	16:07	15,75	Lambesc-Charleval
DES 1	0,10		17,02	00:03	14:11	16:10		
AES 1	5,00		22,02					
CH 2	19,2	24,2	41,22	00:35	14:46	16:45	41,49	La Roque-Lambesc
DES 2	0,10		41,32	00:03	14:49	16:48		
AES 2	4,00		45,32					
CH 2A	3,72	7,72	49,04	00:15	15:04	17:03	30,88	Entrée regroupement Lambesc

1^{ère} étape - 2^{ème} section

Contrôle	Km partiel	CH à CH	Km total	Temps imparti	1 ^{ère} voiture	Dernière voiture	Moy.	Itinéraire
CH 2B	0,00		49,04	00:40	15:44	17:43		Sortie regroupement Lambesc
CH 2C	0,20	0,20	49,24	00:05	15:49	17:48	2,40	Entrée Assistance Lambesc
CH 2D	0,00		49,24	00:40	16:29	18:28		Sortie Assistance Lambesc
CH 3	2,10	2,10	51,34	00:08	16:37	18:36	15,75	Lambesc-Charleval
DES 3	0,10		51,44	00:03	16:40	18:39		
AES 3	5,00		56,44					
CH 4	19,2	24,2	75,64	00:35	17:15	19:14	41,49	La Roque-Lambesc
DES 4	0,10		75,74	00:03	17:18	19:17		
AES 4	4,00		79,74					
CH 4A	18,02	22,02	97,76	00:30	17:48	19:47	44,04	Entrée parc fermé La Roque

KILOMETRAGE PREMIERE ETAPE
KILOMETRAGE SPECIALES

97,76
18,00

Dimanche 3 Mai 2015

2^{ème} étape – 1^{ère} section

Contrôle	Km partiel	CH à CH	Km total	Temps imparti	1 ^{ère} voiture	Dernière voiture	Moy.	Itinéraire
CH 4B	0,00		0,00	00:00	09:00	10:50		Parc fermé La Roque
CH 4C	14,82	14,82	14,82	00:20	09:20	11:10	44,46	Entrée assistance Lambesc
CH 4D	0,00		14,82	00:25	09:45	11:35		Sortie assistance Lambesc
CH 5	11,75	11,75	26,57	00:17	10:02	11:52	41,47	Charleval-Lambesc
DES 5	0,05		26,62	00:03	10:05	11:55		
AES 5	5,00		31,62					
CH 6	4,10	9,10	35,72	00:12	10:17	12:07	45,50	Lambesc-La Roque
DES 6	0,10		35,82	00:03	10:20	12:10		
AES 6	4,00		39,82					
CH 6A	2,40	6,40	42,22	00:15	10:35	12:25	25,60	Entrée regroupement La Roque

2^{ème} étape – 2^{ème} section

Contrôle	Km partiel	CH à CH	Km total	Temps imparti	1 ^{ère} voiture	Dernière voiture	Moy.	Itinéraire
CH6B	0,00		42,22	00:45	11:20	13:10		Sortie regroupement La Roque
CH6C	14,82	14,82	57,04	00:20	11:40	13:30	44,46	Entrée assistance Lambesc
CH6D	0,00		57,04	00:25	12:05	13:55		Sortie assistance Lambesc
CH 7	11,75	11,75	68,79	00:17	12:22	14:12	41,47	Charleval-Lambesc
DES 7	0,05		68,84	00:03	12:25	14:15		
AES 7	5,00		73,84					
CH 8	4,10	9,10	77,94	00:12	12:37	14:27	45,50	Lambesc-La Roque
DES 8	0,10		78,04	00:03	12:40	14:30		
AES 8	4,00		82,04					
CH 8A	2,40	6,40	84,44	00:15	12:55	14:45	25,60	Entrée regroupement La Roque

2^{ème} étape – 3^{ème} section

Contrôle	Km partiel	CH à CH	Km total	Temps imparti	1 ^{ère} voiture	Dernière voiture	Moy.	Itinéraire
CH8B	0,00		84,44	01:00	13:55	15:45		Sortie regroupement La Roque
CH8C	14,82	14,82	99,26	00:20	14:15	16:05	44,46	Entrée assistance Lambesc
CH 8D	0,00		99,26	00:35	14:50	16:40		Sortie assistance Lambesc
CH 9	2,90	2,90	102,16	00:10	15:00	16:50	17,40	Lambesc-La Roque
DES 9	0,10		102,26	00:03	15:03	16:53		
AES 9	4,00		106,26					
CH 9A	2,40	6,40	108,66	00:15	15:18	17:08	25,60	Entrée parc fermé La Roque

KILOMETRAGE DEUXIEME ETAPE

108,66

TOTAL DU RALLYE

206,42

KILOMETRAGE SPECIALES

22,00

TOTAL SPECIALES

40,00